
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etait absente : Céline VÉRON.

OBJET : Marché « Maintenance corrective et évolutive - support à l'exploitation de la plateforme de téléphonie » – Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville et du CCAS de la Ville d'Angers – Appel d'offre ouvert – Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le centre communal d'action sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures courantes », composée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 6 juin 2023, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché ordinaire à prix mixte en application du code de la commande publique pour répondre à l'ensemble des besoins relatif à la maintenance corrective et évolutive de la plateforme téléphonique.

Le marché ordinaire à prix mixte est passé pour une durée initiale de deux ans, reconductible deux fois deux ans, soit une durée maximum de six ans.

La remise des offres a eu lieu le 12 juillet 2023 à 14h00.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du groupement en date du 25 septembre 2023, il a été décidé d'attribuer le marché à la **Société NXO France sis 44814 SAINT-HERBLAIN** pour un montant annuel, issu d'une simulation de commandes, estimé toutes collectivités à 71 684,07 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2023 ainsi que les éventuels avenants ou actes modificatifs pour le compte du centre communal d'action sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

